Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02.10.2024

ID: 022-200067981-20240917-DELBU2024\_09\_76-DE

Le 01/07/2024

7300 - SD

Direction Générale Des Finances Publiques

Direction régionale des Finances Publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

Pôle d'évaluation domaniale Avenue janvier – BP 72102 35021 RENNES CEDEX 9

Fraternité

Courriel: drfip35.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE** 

Affaire suivie par :Jean-Marie Zoppis

Courriel: jean-marie.zoppis@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone: 02.99.66.29.43

Réf DS: 18416225

Réf OSE: 2024-22025-45483

Le Directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

à

Monsieur le Président de la GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION DE L'ARMOR A L'ARGOAT

## Lettre valant avis du Domaine

Objet : Vente d'une parcelle située en espace d'activités

Par saisine en date du 17/06/2024, vous sollicitez l'évaluation d'une parcelle cadastrée B 1680 de 1 435 m² située zone d'Activite de Kerguiniou 22160 Callac appartenant à GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION.

Compte tenu de l'ensemble des éléments mis à disposition dans votre demande et de l'expertise menée par le Pôle d'Evaluation Domaniale (PED 35), fondée sur les sources internes propres à la DGFIP (ICAD, BNDP, VISU DGFIP et Evaluer un bien), l'évaluateur propose de fixer la valeur vénale du bien sous expertise à 13 € HT/m2 hors droits et charges , soit une valeur totale de :

## 1 435 m2 x 13 € = 18 655 € hors droits et charges.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 16 790 € HT ( valeur arrondie ) .

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur et par délégation,

Jean-Marie ZOPPIS

Inspecteur des Finances publiques